



FÉDÉRATION DES ÂÎNÉES ET ÂÎNÉS
FRANCOPHONES DU CANADA

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La FAAFC réaffirme l'urgence d'agir pour les aînés francophones après le rapport du Sénat

Ottawa, 20 février 2026 – Le rapport du Sénat [*Faire tomber les barrières linguistiques en santé – Pour des soins et des services de santé de qualité, sécuritaires et équitables*](#) confirme l'ampleur des obstacles auxquels font face les communautés francophones en situation minoritaire pour accéder à des soins de santé de qualité. La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC) et ses associations membres constatent depuis des années, sur le terrain, les mêmes réalités : les personnes aînées francophones sont confrontées à des barrières linguistiques qui compromettent leur sécurité, leur autonomie et la qualité des soins reçus. La FAAFC salue ce rapport et réitère l'urgence d'agir.

Les conclusions du Comité sénatorial permanent des langues officielles démontrent clairement que les barrières linguistiques nuisent à l'accès à des soins sécuritaires et équitables pour les francophones en situation minoritaire. Les personnes aînées, particulièrement vulnérables, sont parmi les plus touchées.

« En vieillissant, une personne souffrant de problèmes cognitifs qui maîtrisait l'anglais reviendra à sa langue maternelle. Lorsqu'on est malade, c'est plus difficile d'être bilingue. Il est important de pouvoir offrir des services en français; il peut s'agir parfois même d'une question de vie ou de mort », affirme Joanne Dumas présidente de la FAAFC. « Les barrières linguistiques en santé ne sont pas seulement un obstacle administratif, elles compromettent directement la qualité et la sécurité des soins. Les personnes aînées francophones doivent pouvoir expliquer leurs symptômes, comprendre leurs diagnostics. C'est une question de sécurité et de dignité » ajoute-t-elle.

La FAAFC appelle le gouvernement fédéral à mettre en œuvre rapidement les recommandations du Sénat afin d'assurer un accès équitable aux soins pour les francophones en milieu minoritaire. Dans cette perspective, la poursuite du programme *Bien vieillir chez soi*, piloté par la FAAFC, prendra fin le 31 mars 2026. Or ce programme constitue une mesure pleinement alignée avec les constats du rapport. Ce programme offre déjà, en français, des services à domicile concrets qui répondent directement aux besoins des personnes aînées et contribue à réduire les obstacles identifiés par le Comité sénatorial.

Le programme *Bien vieillir chez soi* piloté par la FAAFC est déployé dans 9 provinces et territoires. Il constitue une réponse à ces enjeux. Grâce à ses trois volets : navigation communautaire, services bénévoles et services de dépannage à tarifs minimaux, il permet aux personnes âgées francophones de demeurer dans leur domicile et leur communauté, en toute sécurité et en vivant dans leur langue.

« Le rapport du Sénat confirme l'importance de maintenir des programmes comme *Bien vieillir chez soi*. Sans ce programme, des milliers d'ânés francophones risquent de perdre l'accès à des services essentiels dans leur langue », souligne Joanne Dumas.

La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada a pour mission de défendre les droits et les intérêts des aînées et aînés francophones du Canada et de faire valoir leurs besoins de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et culture.

- 30 -

Renseignements :

Myriam Romanin, Directrice des communications
Fédération des aînées et aînés francophones du Canada
450, rue Rideau, bureau 300, Ottawa (ON) K1N 5Z4
communications@faafc.ca | 613.564.0212 poste 1